Visite du magasin bio de Saint-Denis

Ce magasin est issu de l’amap de Saint-Denis. Il existe deux boutiques, une rue de la Ferme et une seconde aux Franc-Moisins

Ces boutiques fonctionnent sur le modèle des amaps. Seuls les adhérents de ce magasin peuvent y acheter des produits. C’est une coop.

400 familles sont adhérentes à la boutique de la rue de la Ferme et 80 sont adhérentes à celles des Franc-Moisins.

Pour être adhérent il faut s’acquitter de 20 euros à l’année ; cette somme a permis d’avoir une avance de trésorerie rapide pour acheter les premiers produits.

Dans ce magasin on retrouve quasiment les mêmes produits d’épicerie sucrée, salée et produits d’hygiène qu’en biocoop. Il n’y a pas de produits frais, sauf sur commande de temps en temps.

Les produits sont revendus à prix coûtants. Cela est possible car les boutiques sont entièrement tenues par des bénévoles. Elles ne sont ouvertes que trois ou quatre fois par semaine selon le principe des permanences. Pas contre si pas de permanents pas d’ouverture de magasin. C’est aussi une carotte qui incite les adhérents à venir tenir la boutique.

Pour le ravitaillement des boutiques trois possibilités :

-achat à des petits grossistes : Andines, Basebio, Biodis, Eroidées, Terra Libra

-achat à des petits producteurs

-découverte coup de cœur des adhérents. Vous partez en vacances vous tombez sur une produit local qui vous plaît vous demandez au trésorier de l’asso de vous faire une avance pour l’achat de X produits. Si le produit se vend, le partenariat se renouvelle sinon on laisse tomber. (Le problème de cette possibilité c’est que si les critères de choix sont mal définis au départ, cela laisse la porte ouverte à n’importe quoi. De bons produits peuvent être achetés mais ne pas totalement répondre à des critères d’équité. Quand nous avons visité la boutique, il y avait pleins de boites de la Belle Isloise)

Pour les achats  en boutique : c’est autonomie et confiance. Chaque adhérent verse une somme en début de mois par exemple, au trésorier de la coop. Quand il vient faire ses courses, l’adhérent vient sans son porte-monnaie. Il choisit ses produits, rédige une fiche qui récapitule ses achats et son montant total qui sera donné au trésorier. L’adhérent complétera ensuite s’il a dépassé la mise de départ et peut recharger son compte chaque fois qu’il le souhaite.

Un petit espace est réservé aux achats suspendus.

Le magasin ne reçoit pas de subvention. Le loyer de la boutique, l’eau, l’électricité est à priori compris dans les 20 euros de départ.

Les adhérents viennent à tour de rôle décharger les camions quand il y a des livraisons, mettent en rayon et étiquettent.